



J

uristat

Centre canadien de la statistique juridique



Statistique Canada – N° 85-002-XIF Vol. 19 n° 10 au cat.

L'HOMICIDE AU CANADA - 1998

par Orest Fedorowycz

FAITS SAILLANTS

- Le taux national d'homicides a diminué de 6 % en 1998, pour aboutir au taux le plus faible depuis 30 ans. Le taux recule graduellement depuis le milieu des années 70. En 1998, il y a eu 555 homicides, soit 31 de moins qu'en 1997 et une baisse de 13 % par rapport à la moyenne des 10 années précédentes.
- En général, les taux d'homicides étaient plus élevés dans l'Ouest que dans l'Est. La Saskatchewan a affiché le taux provincial le plus élevé en 1998, suivie du Manitoba. Les taux les plus faibles ont été observés à l'Île-du-Prince-Édouard, au Nouveau-Brunswick et à Terre-Neuve. Dans la plupart des provinces, le nombre d'homicides a diminué ou n'a pas changé en 1998, les plus fortes baisses ayant été enregistrées en Colombie-Britannique et en Ontario.
- Parmi les neuf grandes régions métropolitaines, Winnipeg a accusé le taux le plus élevé, suivie d'Edmonton et de Vancouver. Ottawa-Hull et Hamilton ont déclaré les taux les moins élevés depuis 1981, la première année de présentation des données selon la région métropolitaine.
- Depuis 1979, des armes à feu ont été utilisées dans environ le tiers des homicides commis chaque année. Toutefois, cette proportion a chuté à 27 % en 1998, soit la proportion la plus faible depuis 1961, la première année de collecte des données sur les homicides. Les 151 meurtres commis à l'aide d'une arme à feu en 1998 représentaient un recul de 22 % par rapport au total enregistré en 1997, et une baisse de 27 % par rapport à la moyenne (207) des dix années précédentes. Des armes de poing ont été utilisées dans moins de la moitié (46 %) de tous les homicides commis avec une arme à feu.
- La plupart des homicides sont encore commis par une personne connue de la victime. En 1998, 40 % des victimes ont été tuées par un membre de la famille et 45 % par des connaissances. La proportion d'homicides commis par des étrangers représentait 15 % de tous les homicides et est demeurée relativement stable au cours des 10 dernières années.
- Le nombre d'homicides d'un conjoint a continué de baisser en 1998. Il y a eu ainsi 70 homicides de ce genre en 1998, soit 6 de moins qu'en 1997 et 23 de moins que le nombre moyen de victimes observé depuis 1991. Plus de la moitié (55 %) des victimes de sexe féminin et 6 % des victimes de sexe masculin âgés de 18 ans et plus en 1998 ont été tuées par une personne avec laquelle elles avaient eu une relation intime à un moment donné, que ce soit dans le cadre du mariage ou au cours de fréquentations.
- Pendant la dernière décennie, le taux pour 100 000 adolescents accusés d'homicide est demeuré relativement stable, alors que le taux chez les adultes a suivi une tendance générale à la baisse. De 1988 à 1997, 52 adolescents, en moyenne, ont été accusés d'homicide chaque année, ce qui représente 9 % de toutes les personnes accusées d'homicide. En 1998, 57 adolescents ont été accusés, comptant pour 11 % de toutes les personnes accusées d'homicide.
- C'est au cours de la première année de la vie que le risque d'être victime d'un homicide est le plus élevé. Parmi les 23 nourrissons victimes d'un infanticide, 18 ont été tués par des parents, un par un gardien ou une gardienne, et un par un étranger (dans trois cas l'accusé était inconnu).



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

**Renseignements sur les commandes/
abonnements**

Les prix n'incluent pas la taxe de vente

N° 85-002-XPF au catalogue est publié sur **version papier** au coût de 10 \$ le numéro ou 93 \$ pour l'abonnement annuel au Canada. À l'extérieur du Canada, le coût est 10 \$ US le numéro ou 93 \$ US pour l'abonnement annuel. Le produit n° 85-002-XIF au catalogue est publié mensuellement sur Internet au coût de 8 \$ cdn le numéro ou 70 \$ cdn pour un abonnement. Faites parvenir votre commande à Statistique Canada, Division des opérations et de l'intégration, Gestion de la circulation, 120, avenue Parkdale, Ottawa (Ontario) K1A 0T6 ou téléphonez au (613) 951-7277 ou 1 800 700-1033, par télécopieur au (613) 951-1584 ou 1 800 889-9734 ou via l'Internet : order@statcan.ca. Pour changement d'adresse veuillez fournir votre ancienne et nouvelle adresse. On peut aussi se procurer les publications de Statistique Canada auprès des agents autorisés, des librairies locales et des bureaux locaux de Statistique Canada.

Octobre 1999
N° 85-002-XPF au catalogue
ISSN 1209-6385

N° 85-002-XIF au catalogue
ISSN 1205-8882

Publication autorisée par le ministre
responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 1999

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable des Services de concession des droits de licence, Division du marketing, Statistique Canada, Ottawa (Ontario) Canada K1A 0T6.

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises et les administrations canadiennes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois, et ce, dans la langue officielle de leur choix. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec le centre de consultation régional de Statistique Canada le plus près de chez vous.

Le papier utilisé dans la présente publication répond aux exigences minimales de l'"American National Standard for Information Sciences" – "Permanence of Paper for Printed Library Materials", ANSI Z39.48 – 1984.



INTRODUCTION

Selon les dernières statistiques déclarées par la police, le taux de criminalité au Canada a régressé pour la septième année consécutive, étant le plus faible depuis 1979¹. Les statistiques des États-Unis et d'un grand nombre de pays européens révèlent des tendances semblables². Toutefois, des données extraites d'études comme l'Enquête sociale générale (ESG) de 1993³, l'Enquête internationale sur les victimes de la criminalité (EIVC) de 1996⁴, et des sondages nationaux laissent entendre que les Canadiens ont l'impression que la criminalité augmente et craignent d'être victime d'un crime dans leur quartier. Les crimes qui inspirent le plus de crainte sont les crimes de violence, surtout l'homicide - le fait pour un être humain d'en tuer un autre – qui ont tendance à attirer davantage l'attention des médias que tout autre acte criminel. En dépit de cette inquiétude croissante des Canadiens face à la violence, le taux d'homicides a progressivement diminué depuis le milieu des années 70.

Dans le présent *Juristat*, on examine les tendances à court et à long termes ainsi que les circonstances entourant les affaires d'homicide. En outre, on compare les taux entre les grandes régions métropolitaines, les provinces et les territoires, et certains pays.

Au Canada, l'homicide criminel comprend le meurtre au premier degré, le meurtre au deuxième degré, l'homicide involontaire coupable et l'infanticide. Les décès causés par la négligence criminelle, le suicide et l'homicide accidentel ou justifiable ne sont pas inclus dans cette classification.

TENDANCES GÉNÉRALES

Le taux d'homicides est le plus faible depuis 30 ans

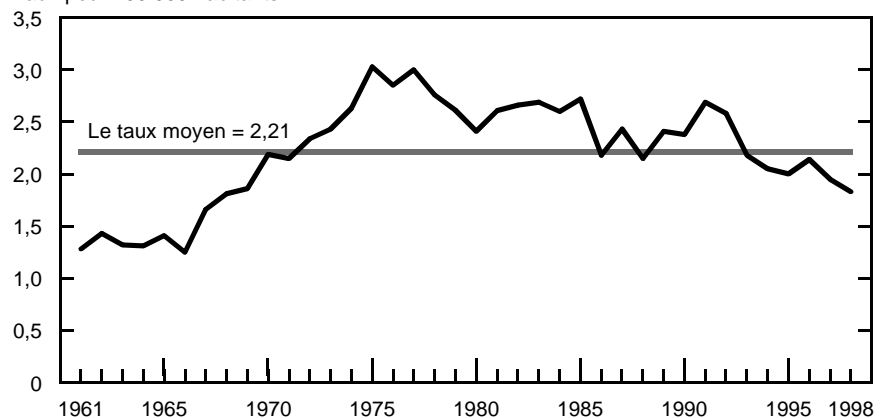
L'homicide est relativement rare au Canada; il ne représentait que 0,02 % des trois millions ou presque infractions au *Code criminel* signalées à la police en 1998. Par comparaison, il y a eu près d'une fois et demie plus de tentatives de meurtre, près de

Graphique 1



Taux d'homicides, 1961-1998

Taux pour 100 000 habitants



Source : Enquête sur l'homicide, Centre canadien de la statistique juridique, octobre 1999.

¹ Tremblay, S. 1999. *Statistique de la criminalité au Canada – 1998*, Juristat n° 85-002-XPF au catalogue, vol. 19, n° 9. Ottawa : Statistique Canada.
² Information fournie par le Bureau central national, Interpol, Ottawa.
³ L'Enquête sociale générale est menée par Statistique Canada. Pour plus de renseignements, voir – Gartner, R. et A. Doob 1994. *Tendances en matière de victimisation, 1988-1993*, Juristat, n° 85-002 au catalogue, vol. 14, n° 13. Ottawa : Statistique Canada.
⁴ Pour plus de renseignements, voir – Besserer, S. 1997. *Les victimes de la criminalité : Perspective internationale*, Juristat, n° 85-002 XPE/F au catalogue, vol. 18, n° 6. Ottawa : Statistique Canada.

Tableau 1



Taux d'homicides pour certains pays, 1998

Pays	Taux d'homicides pour 100 000 habitants	Variation % 1997-1998	Pays	Taux d'homicides pour 100 000 habitants	Variation % 1997-1998
Suisse	1,06	-14 %	France	1,64	-1 %
Allemagne	1,18	-18 %	Canada	1,83	-6 %
Angleterre et pays de Galles	1,30	-7 %	Hongrie	2,82	+1 %
Italie	1,54	+1 %	États-Unis	6,30	-7 %

sept fois plus de suicides⁵, et 400 fois plus de voies de fait que d'homicides. La tendance générale à la baisse observée depuis le milieu des années 70 s'est poursuivie en 1998. On a déclaré 555 homicides, soit 31 de moins que l'année précédente, ce qui est de beaucoup inférieur à la moyenne de 641 pour la décennie précédente. Le taux d'homicides observé en 1998, soit 1,83 pour 100 000 habitants, représente une baisse de 6 % par rapport au taux de 1997, et le taux le plus bas enregistré depuis 1968.

Depuis 1961, année où des statistiques nationales sur les homicides ont été recueillies pour la première fois, deux tendances distinctes se sont dessinées. Après plusieurs années de stabilité, le taux d'homicides a augmenté de façon soutenue, passant de 1,25 pour 100 000 habitants en 1966 à un sommet de 3,03 en 1975, une augmentation de 142 %. De 1975 à 1998, et en dépit de fluctuations annuelles, le taux d'homicides a graduellement diminué pour s'établir à 1,83 en 1998, soit une baisse de 40 % par rapport à 1975 (graphique 1).

Le taux d'homicides est également en décroissance aux États-Unis et dans un grand nombre d'autres pays

Selon des données préliminaires, le Federal Bureau of Investigation a déclaré une diminution de 8 % du nombre d'homicides aux États-Unis en 1998⁶. On y a enregistré juste un peu moins de 17 000 homicides cette année-là, ce qui correspond à un taux d'environ 6,3 pour 100 000 habitants. Même si le taux du Canada est d'environ trois ou quatre fois moins élevé que celui des États-Unis, il est encore plus élevé que celui d'un grand nombre de pays européens. Par exemple, l'Angleterre et le pays de Galles ont déclaré un taux d'homicides

de 1,30 pour 100 000 habitants en 1998, soit un taux de presque 29 % inférieur à celui du Canada (tableau 1)⁷. Les taux d'homicides ont affiché un recul important en Allemagne et en Suisse, tout en demeurant relativement stables en Italie, en France et en Hongrie.

Le taux de tentatives de meurtre est en baisse depuis 1991, suivant de près la tendance dans le taux d'homicides. En 1998, le taux de tentatives de meurtre (2,4 pour 100 000 habitants) a chuté de 16 % par rapport à l'année précédente, deux fois et demie de plus que la variation du taux d'homicides. Même si des interventions médicales perfectionnées peuvent sauver la vie de victimes de voies de fait, il semble que la baisse du taux d'homicides soit le résultat d'autres facteurs.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES HOMICIDES

Le taux d'homicides est demeuré le même ou a augmenté dans cinq provinces

La baisse du taux national d'homicides depuis le milieu des années 70 se reflète également dans les taux de la plupart des provinces. Font exception les provinces Atlantiques où les taux d'homicides, même s'ils étaient déjà faibles, sont demeurés relativement constants pendant les 20 dernières années.

⁵ Statistique Canada. Causes de décès, n° 84-208 au catalogue, Division des statistiques de la santé, 1999.

⁶ United States Bureau of Justice Statistics.

⁷ Information fournie par le National Central Bureau - Interpol Ottawa.

Le Nunavut : un profil d'homicide

Les taux d'homicides dans les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon sont habituellement plus élevés que ceux des provinces (tableau 9). Le Nunavut, formé par la partie orientale des anciens Territoires du Nord-Ouest, est officiellement devenu un territoire canadien le 1er avril 1999. Le tableau ci-dessous présente les statistiques d'homicide pour la période de 1991 à 1998 en considérant les nouvelles frontières des territoires et aussi pour le territoire du Yukon. En dépit du fait que les populations des trois territoires sont inférieures à 100 000, les taux sont basés sur ce nombre à des fins de comparaison avec les provinces.

Nombre et taux d'homicides (1) dans les Territoires, 1991-1998

Territoire	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
	nombre							
Nunavut	1	2	3	3	1	2	1	4
T.N.-O (exclut le Nunavut)	2	11	4	1	2	2	2	1
Yukon	-	2	-	3	4	-	1	3
	taux							
Nunavut	4.50	8.71	12.68	12.25	3.99	7.77	3.85	15.12
T.N.-O (exclut le Nunavut)	5.17	27.89	10.03	2.46	4.82	4.78	4.78	2.44
Yukon	0.00	6.61	0.00	9.98	12.95	0.00	3.10	9.48

¹ Taux pour 100 000 habitants.
- Néant ou zéro.

Tableau 2



Homicides, provinces et territoires, 1997 et 1998

Province ou territoire	1998 ¹		1997 ²		Moyenne 1988-1997	
	Nombre	Taux ³	Nombre	Taux ³	Nombre	Taux ³
Terre-Neuve	7	1,29	7	1,26	5	0,94
Île-de-Prince-Édouard	-	0,00	-	0,00	1	0,75
Nouvelle-Écosse	24	2,57	24	2,57	18	1,90
Nouveau-Brunswick	5	0,66	8	1,06	12	1,65
Québec	137	1,87	132	1,81	161	2,26
Ontario	155	1,36	178	1,58	196	1,85
Manitoba	33	2,90	31	2,73	35	3,10
Saskatchewan	32	3,12	25	2,45	27	2,62
Alberta	64	2,20	61	2,15	67	2,54
Colombie-Britannique	90	2,24	116	2,93	112	3,17
Yukon	3	9,48	1	3,10	1	4,72
Territoires du Nord-Ouest ⁴	5	7,41	3	4,42	6	10,23
CANADA	555	1,83	586	1,95	641	2,25

¹ Les nombres suivants se rapportent à des homicides qui ont été déclarés et inclus en 1998, mais qui ont eu lieu au cours d'une année précédente : T.-N. - 1; Qc. - 2; Ont. - 6; Man. - 2; C.-B. - 3; TOTAL - 14.

² Les nombres suivants se rapportent à des homicides qui ont été déclarés et inclus en 1997, mais qui ont eu lieu au cours d'une année précédente : N.-É. - 6; N.-B. - 2; Qc. - 5; Ont. - 8; Man. - 1; C.-B. - 1; Yukon - 1; TOTAL - 24.

³ Les taux sont calculés pour 100 000 habitants à l'aide d'estimations postcensitaires mises à jour.

⁴ Y compris le Nunavut.

- Néant ou zéro.

⁵ Révisé.

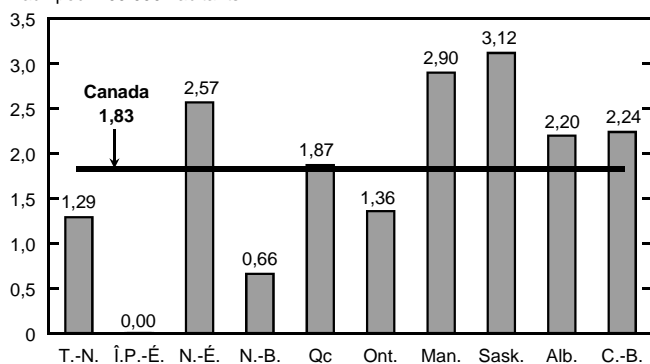
Source : Enquête sur l'homicide, Centre canadien de la statistique juridique, octobre 1999.

Graphique 2



Taux d'homicides par province, 1998

Taux pour 100 000 habitants



Source : Enquête sur l'homicide, Centre canadien de la statistique juridique, octobre 1999.

Par le passé, les taux dans les provinces de l'Ouest et les Territoires ont généralement été plus élevés que le taux national. La situation n'a pas changé en 1998, toutefois, le taux de la Nouvelle-Écosse a été relativement élevé au cours des deux dernières années. Parmi les provinces, la Saskatchewan a affiché le taux le plus élevé (3,12 pour 100 000 habitants) suivie du Manitoba (2,90), et de la Nouvelle-Écosse (2,57). Selon les dernières données sur la criminalité, la Saskatchewan aurait aussi affiché le taux de criminalité provincial le plus élevé pour 1998. Les taux les plus faibles ont été relevés à l'Île-du-Prince-Édouard (aucun homicide), au Nouveau-Brunswick (0,66), le taux le plus faible depuis 1969, et à Terre-Neuve (1,29). La

Colombie-Britannique a affiché son taux le plus bas (2,24 pour 100 000 habitants) en 34 ans, et l'Ontario (1,36), son taux le plus faible en 32 ans (graphique 2).

Trois provinces ont déclaré des diminutions du nombre d'homicides en 1998 (tableau 2), soit la Colombie-Britannique (-26), l'Ontario (-23) et le Nouveau-Brunswick (-3), alors que Terre-Neuve, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard n'ont déclaré aucun changement par rapport à 1997. Le nombre total d'homicides a progressé dans les autres provinces / territoires, plus particulièrement en Saskatchewan (+7) et au Québec (+5).

Le taux d'homicides dans les régions métropolitaines est le même que le taux national

On considère souvent la criminalité, en particulier l'homicide, comme un phénomène urbain. Toutefois, les données révèlent qu'en 1998, le taux d'homicides de l'ensemble des 25 régions métropolitaines de recensement (RMR) était de 1,83, le même que le taux national. Le taux moyen des RMR des dix années précédentes s'établissait à 2,45, ce qui est légèrement plus élevé que la moyenne nationale (2,25).

Région métropolitaine de recensement (RMR) - noyau urbanisé (d'au moins 100 000 habitants) qui comprend des régions urbaines et rurales adjacentes présentant un degré élevé d'intégration économique et sociale. Les régions desservies par les services de police peuvent varier pour ce qui est de la composition des populations urbaines/suburbaines, ce qui rend difficile la comparaison des taux de criminalité entre les services de police. Pour remédier à cette lacune au niveau de la comparabilité, les taux de criminalité sont analysés en fonction des régions métropolitaines de recensement (RMR). Normalement, plus d'un service de police est responsable de l'exécution de la loi à l'intérieur des limites d'une RMR. Il importe de mentionner qu'en raison du nombre relativement faible d'homicides dans certaines RMR plus petites, les taux d'homicides dans ces régions peuvent varier sensiblement d'une année à l'autre.

Tableau 3

Homicides selon les régions métropolitaines de recensement Canada, 1997 et 1998

Régions métropolitaines de recensement	1998 ¹			1997 ^{2r}			Moyenne 1988-1997		
	Population	Nombre	Taux ³	Population	Nombre	Taux ³	Population	Nombre	Taux ³
500 000 habitants et plus									
Toronto	4 594 880	76	1,65	4 503 082	83	1,84	4 161 127	80	1,92
Montréal	3 428 304	65	1,90	3 411 970	74	2,17	3 267 761	92	2,81
Vancouver	1 995 927	45	2,25	1 966 881	52	2,64	1 727 753	54	3,13
Ottawa-Hull	1 056 748	7	0,66	1 047 254	12	1,15	976 692	17	1,69
Partie Ontario	801 555	4	0,50	794 068	9	1,13	738 956	13	1,71
Partie Québec	255 193	3	1,18	253 186	3	1,18	237 737	4	1,64
Edmonton	917 536	22	2,40	897 605	28	3,12	863 027	27	3,11
Calgary	907 112	19	2,09	873 352	9	1,03	790 921	16	2,01
Québec	687 155	15	2,18	685 786	9	1,31	670 016	11	1,63
Winnipeg	676 432	18	2,66	677 743	21	3,10	667 759	18	2,74
Hamilton	658 618	6	0,91	650 865	11	1,69	627 746	12	1,90
Totaux	14 922 712	273	1,83	14 714 538	299	2,03	13 752 802	326	2,37
de 250 000 à 499 999 habitants									
Kitchener ⁴	433 354	7	1,62	425 983	3	0,70	398 342	5	1,33
St. Catharines-Niagara ⁴	422 036	2	0,47	418 535	8	1,91	409 357	8	1,88
London	418 180	6	1,43	413 582	4	0,97	398 693	5	1,20
Halifax	347 984	12	3,45	345 346	11	3,19	331 404	7	2,23
Victoria	318 124	10	3,14	317 547	6	1,89	300 903	6	1,89
Windsor	296 726	8	2,70	291 918	8	2,74	277 571	7	2,38
Oshawa	289 192	3	1,04	282 276	6	2,13	258 632	4	1,55
Totaux	2 525 596	48	1,90	2 495 186	46	1,84	2 374 902	42	1,75
de 100 000 à 249 999 habitants									
Saskatoon	229 302	7	3,05	227 708	8	3,51	217 552	6	2,62
Regina	199 539	9	4,51	199 082	3	1,51	196 789	5	2,44
St. John's	173 586	2	1,15	176 542	3	1,70	175 335	2	1,25
Sudbury	163 313	3	1,84	163 997	2	1,22	163 028	4	2,39
Sherbrooke	152 655	1	0,66	151 449	4	2,64	144 753	2	1,38
Chicoutimi-Jonquière ⁵	146 691	1	0,68	162 763	0	0,00	164 546	2	0,91
Trois-Rivières	142 448	-	0,00	142 286	2	1,41	140 259	2	1,50
Thunder Bay	128 607	3	2,33	128 571	3	2,33	129 201	3	2,63
Saint John	127 280	-	0,00	127 810	3	2,35	128 333	3	2,42
Totaux	1 463 421	26	1,78	1 480 208	28	1,89	1 459 795	29	1,97
TOTAUX DES RMR	18 911 729	347	1,83	18 689 932	373	2,00	17 587 498	396	2,25
< 100 000 habitants	11 388 693	208	1,83	11 314 023	213	1,88	10 908 665	245	2,25
CANADA	30 300 422	555	1,83	30 003 955	586	1,95	28 496 164	641	2,25

¹ Les nombres suivants se rapportent à des homicides qui ont été déclarés et inclus en 1998 mais qui ont eu lieu au cours d'une année précédente: Toronto - 1; Ottawa-Hull - 1; Winnipeg - 2; Kitchener - 1; Victoria - 1; Régions < 100 000 habitants - 8; TOTAL - 14.

² Les nombres suivants se rapportent à des homicides qui ont été déclarés et inclus en 1997 mais qui ont eu lieu au cours d'une année précédente: Toronto - 3; Montréal - 2; Hamilton - 1; Halifax - 1; Sudbury - 1; Saint John - 1; Régions < 100 000 habitants - 15; TOTAL - 24.

³ Les taux sont calculés pour 100 000 habitants, Estimations démographiques au 1er juillet fournies par Statistique Canada, Statistique démographique et du recensement, Division de la démographie.

⁴ À partir de 1991, les populations ont été ajustées pour correspondre aux frontières des services policiers.

⁵ En 1998, la population a été ajustée pour correspondre aux frontières des services policiers.

- Néant ou zéro.

^r Révisé.

Source: Enquête sur l'homicide, Centre canadien de la statistique juridique, octobre 1999.

Dans le tableau 3, les RMR sont réparties en trois catégories de population : neuf RMR comptant 500 000 habitants et plus, sept RMR comptant entre 250 000 et 499 999 habitants, et neuf RMR comptant entre 100 000 et 249 999 habitants. Par le passé, les plus grandes RMR ont affiché les taux les plus élevés. Toutefois, en 1998 il y avait très peu de différence entre les groupes.

Parmi les neuf plus grandes RMR, c'est Winnipeg qui a enregistré le taux le plus élevé (2,66), même si ce taux était plus faible que la moyenne des dix années précédentes. Venaient ensuite

Edmonton (2,40) et Vancouver (2,25). Comparativement aux taux moyens des dix années précédentes, les taux d'Edmonton et de Vancouver étaient de 23 % et de 28 % plus faibles, respectivement. Les taux les moins élevés ont été observés à Ottawa-Hull (0,66) et Hamilton (0,91), leurs taux les plus faibles depuis 1981, année où les données ont été recueillies pour la première fois en fonction des RMR. La plus grande région métropolitaine du Canada, Toronto, qui compte 15 % de la population totale du pays, a continué à déclarer un taux d'homicides (1,65) en deçà de la moyenne nationale.

Parmi les RMR comptant des populations de 250 000 à 499 999 habitants, Halifax a déclaré le taux d'homicides le plus élevé (3,45), suivie de près par Victoria (3,14), alors que St. Catharines-Niagara (0,47) et Oshawa (1,04) ont déclaré les taux les plus faibles. Par rapport à leurs taux moyens des dix années précédentes, le taux d'Halifax (son taux le plus élevé depuis 1981, la première année où les données ont été présentées selon la RMR) et le taux de Victoria (son taux le plus élevé depuis 1984) étaient de 55 % et 66 % plus élevés, respectivement. Parmi tous les groupes RMR, ce groupe a connu, la seule augmentation des taux d'homicides si l'on compare à son taux moyen des dix années précédentes.

Dans le cas des RMR comptant moins de 250 000 habitants, Regina (4,51) a affiché le taux le plus élevé, c.-à-d. un taux de 85 % supérieur à son taux des dix années précédentes, alors que Trois-Rivières et Saint John n'ont consigné aucun homicide.

CARACTÉRISTIQUES DES AFFAIRES D'HOMICIDE

La moitié des homicides ont été classés comme un meurtre au premier degré

Avec l'abolition de la peine capitale en 1976 (projet de loi C-105), les meurtres ont été classés en meurtre au premier degré et meurtre au deuxième degré (voir les définitions de l'homicide dans le Glossaire). De façon générale, le meurtre au premier degré, en proportion de l'ensemble des homicides, a progressé depuis 1976, bien qu'il ait connu un recul qui l'a fait baisser de 58 % en 1996 à 51 % en 1998. Par contre, les homicides classés par la police comme des meurtres au deuxième degré ont affiché une tendance générale à la baisse, et en 1998 ils représentaient 39 % des homicides. En dépit de fluctuations annuelles, environ 9 % de tous les homicides sont classés chaque année comme des homicides involontaires coupables, les autres homicides (1 %) étant des infanticides.

La classification des homicides dans le présent rapport est fondée sur l'enquête policière initiale. Au cours de la période de transition allant de la mise en accusation initiale par la police à la décision définitive du tribunal, la classification légale d'une affaire peut être modifiée.

Cinq pour cent des affaires d'homicide ont fait plusieurs victimes, la plupart impliquant des membres de la famille

En 1998, 527 affaires d'homicide distinctes qui ont fait 555 victimes ont été déclarées par la police. La majorité de ces affaires (95 %) n'ont fait qu'une seule victime, alors que 5 % ont fait plus d'une victime. Globalement, ces affaires impliquant plusieurs victimes ont compté pour 9 % de toutes les victimes, un pourcentage inférieur à la moyenne de 16 % des dix années précédentes. Les 24 affaires qui ont fait plusieurs victimes (une baisse par rapport à 36 en 1997) se répartissaient comme il suit : 20 affaires ont fait deux victimes, et quatre ont fait trois victimes. Plus des deux tiers (68 %) de ces types d'affaires impliquaient des membres de la famille (c.-à-d. des membres de la famille immédiate ou de la famille étendue, parents par le

sang, par alliance ou par adoption), une hausse par rapport à 51 % en 1997.

Huit homicides sur dix sont résolus par la police

En 1998, la police a résolu 78 % des affaires d'homicide déclarées en identifiant au moins un accusé. Au cours des dix dernières années, cette proportion a varié entre 77 % et 85 %. Comme la solution d'un homicide peut prendre beaucoup de temps, il se peut qu'une affaire ne soit classée qu'après l'année où elle a d'abord été consignée. Ces données constituent donc une sous-estimation des taux définitifs de classement par la police.

Parmi les affaires classées par la police en 1998, 90 % l'ont été par mise en accusation et 9 % par le suicide de l'accusé immédiatement après l'infraction. Sur les 38 affaires classées par un suicide, 30 étaient des homicides contre des membres de la famille. Le reste, soit 1 %, ont été classées pour d'autres raisons : la Couronne a décidé de ne pas poursuivre l'affaire (1), et l'accusé est décédé (autre qu'un suicide) (1).

Plus de la moitié des victimes ont été tuées dans des résidences

Le terme «lieu» désigne l'endroit où l'homicide a été commis. Si ce lieu est inconnu, le lieu où le corps a été découvert est consigné comme le lieu du crime. Parmi les 523 affaires d'homicide en 1998 pour lesquelles le lieu était connu (il était inconnu dans quatre affaires) en 1998, les trois cinquièmes sont survenues dans une résidence privée : 40 % dans une résidence où demeurait la victime (soit seule ou avec l'accusé); 13 % dans la résidence de l'accusé; et 8 % dans d'autres résidences. La majorité des homicides entre conjoints (89 %) et des autres homicides dans la famille (88 %) ont été commis dans des résidences privées.

Les deux autres cinquièmes se répartissaient comme il suit : 26 % dans une aire ouverte (p. ex., parc de stationnement, rue ou champ), 7 % dans un endroit commercial (p. ex., bar, banque, restaurant), 4 % dans un véhicule privé, et 2 % dans un établissement public (établissement correctionnel (4), hôpital (4), foyer de groupe (2), et école / collège (1)).

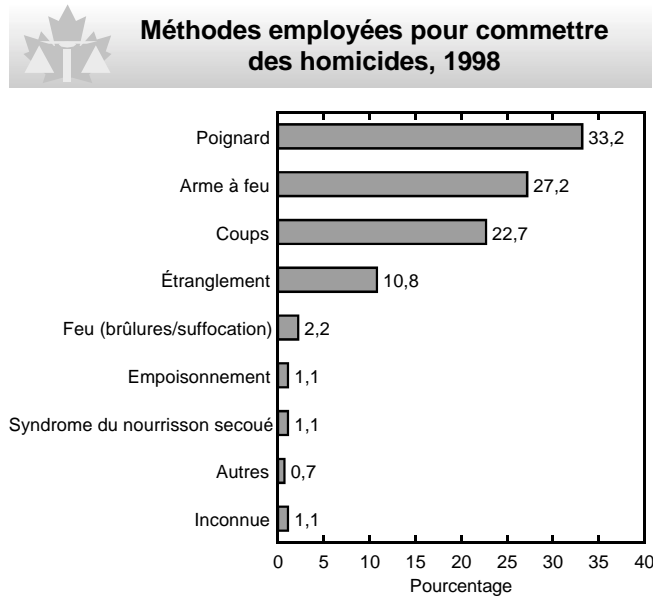
En 1998, les victimes de sexe féminin étaient plus susceptibles d'avoir été tuées dans une résidence privée que les victimes de sexe masculin (80 % contre 61 %). Cela n'est pas étonnant, compte tenu du fait que les premières sont plus nombreuses à être tuées par un conjoint et un membre de la famille (65 % pour les victimes de sexe féminin comparativement à 25 % pour les victimes de sexe masculin), et que les homicides entre conjoints sont normalement commis dans une résidence privée.

ARMES À FEU

La proportion d'homicides la plus faible depuis le début de la collecte des données

Depuis 1988, environ 200 homicides ont été commis chaque année à l'aide d'armes à feu. Les homicides, toutefois, comptent pour une proportion relativement faible de tous les décès causés par des armes à feu. Parmi les 1 037 décès au Canada impliquant des armes à feu en 1997 (la dernière année pour

Graphique 3



Source : Enquête sur l'homicide, Centre canadien de la statistique juridique, octobre 1999.

laquelle des chiffres sont disponibles), la plus forte proportion de ces décès étaient attribuables à des suicides (79 %), suivis des homicides (15 %), des accidents (4 %) et d'autres types d'incidents (2 %)⁸.

Depuis 1979, des armes à feu ont été utilisées dans environ le tiers des homicides commis chaque année, mais en 1998, cette proportion a chuté à 27 % (graphique 3), soit la proportion la plus faible depuis le début de la collecte des données en 1961. Les 151 homicides commis à l'aide d'une arme à feu en 1998 représentaient une baisse de 22 % par rapport au total de 1997, et ce nombre était de 27 % inférieur à la moyenne (207) des dix années précédentes. Ils se répartissaient comme il suit : 70 (46 %) avec une arme de poing, 51 (34 %) avec une carabine ou un fusil de chasse, 14 (9 %) avec une carabine ou un fusil de chasse à canon tronqué, 12 (8 %) avec une arme à feu entièrement automatique, et 4 (3 %) avec d'autres types d'armes à feu. Exception faite de l'augmentation du pourcentage des homicides commis avec des armes à feu entièrement automatiques et des carabines/fusils de chasse à canon tronqué, les trois autres catégories d'homicides avec une arme à feu ont régressé en 1998. L'utilisation d'armes de poing et de carabines/fusils de chasse (y compris les armes à feu à canon tronqué) comme proportions de tous les homicides perpétrés avec une arme à feu a affiché un recul de 10 % et 5 % respectivement par rapport aux chiffres de 1997.

De 1974 à 1990, un homicide sur 10 a été commis chaque année avec des armes de poing. Depuis 1991, les armes de poing ont compté pour environ un homicide sur 6. De façon générale, l'utilisation de carabines/fusils de chasse (y compris d'armes à feu à canon tronqué) dans des homicides a diminué, passant du taux de 0,5 pour 100 000 habitants en 1989 au taux actuel de 0,2 en 1998 (graphique 4). Des armes à feu entièrement automatiques ont été utilisées dans 2 % de tous les homicides en 1998 (tableau 4).

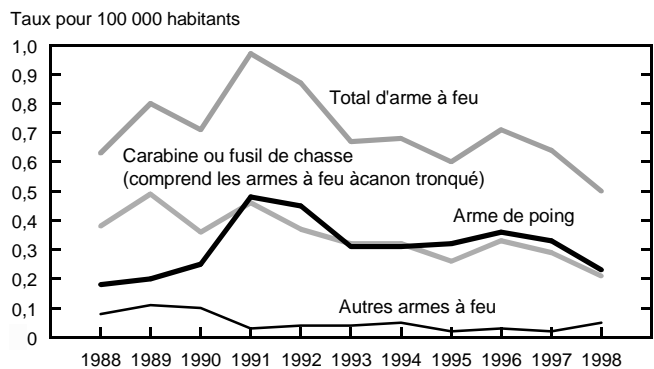
Le Canada a adopté un certain nombre de mesures législatives qui ont pour objet de réduire les décès et blessures attribuables aux armes à feu. En 1977, le Parlement a déposé une législation qui modifiait le *Code criminel* (projet de loi C-51), pour exiger des individus qu'ils obtiennent une autorisation d'acquisition d'arme à feu (AAAF) avant de se procurer une arme à feu. La législation prévoyait également un certain nombre de dispositions, entre autres, des règlements sur l'entreposage en lieu sûr et l'exposition des armes à feu dans le cas des commerces et des collectionneurs sérieux, ainsi que des peines minimales obligatoires pour décourager l'usage des armes à feu dans des desseins criminels.

En 1991, le Parlement a resserré, avec l'adoption du projet de loi C-17, les critères de sélection pour les personnes demandant des AAAF. On a adopté un formulaire comportant plusieurs pages dans lequel on demande les informations suivantes : renseignements personnels, renseignements sur les antécédents criminels, références personnelles, une photographie. On a également mis en œuvre une période d'attente obligatoire de 28 jours pour les demandes approuvées. En vertu de cette loi, tous les propriétaires d'armes à feu doivent se conformer aux directives d'entreposage en lieu sûr, de manipulation, d'exposition et de transport d'armes à feu.

En décembre 1995, le Parlement a adopté la législation sur les armes à feu la plus récente au Canada (projet de loi C-68) qui créait une nouvelle *Loi sur les armes à feu* et modifiait le *Code criminel*. La législation a créé de nouvelles pénalités plus sévères relatives au trafic et à la contrebande d'armes à feu, ainsi que des peines minimales obligatoires plus sévères relativement à 10 infractions graves impliquant des armes à feu. Commencant le 1er décembre 1998, tous les propriétaires et utilisateurs d'armes à feu devront obtenir une licence d'arme à feu au 1er janvier 2001 et toutes les armes à feu devront être enregistrées au plus tard le 1er janvier 2003 (cela comprend les carabines et fusils de chasse à usage non restreint). La nouvelle loi vise à réduire les décès et blessures attribuables à des armes à feu en encourageant l'usage prudent et l'entreposage en lieu sûr des armes à feu, en facilitant les enquêtes policières, et en décourageant le mauvais usage des armes à feu.

Graphique 4

Taux des homicides commis avec une arme à feu, 1988-1998



Source : Enquête sur l'homicide, Centre canadien de la statistique juridique, octobre 1999.

⁸ Statistique Canada. Causes de décès, n° 84-208 au catalogue, Division des statistiques de la santé, 1999.

Tableau 4


Homicides commis avec une arme à feu en proportion de tous les homicides, 1974-1998

Année	Arme de poing		Carabine ou fusil de chasse		Arme à feu entièrement automatique ¹		Carabine ou fusil de chasse à canon tronqué ¹		Autres armes à feu ¹		Total des homicides commis avec une arme à feu	
	Nombre	% du total des homicides	Nombre	% du total des homicides	Nombre	% du total des homicides	Nombre	% du total des homicides	Nombre	% du total des homicides	Nombre	% du total des homicides
1974	76	12,7	180	30,0	12	2,0	15	2,5	283	47,2
1975	88	12,6	183	26,1	10	1,4	11	1,6	292	41,7
1976	68	10,2	165	24,7	5	0,7	20	3,0	258	38,6
1977	61	8,6	161	22,6	14	2,0	24	3,4	260	36,6
1978	63	9,5	177	26,8	2	0,3	8	1,2	250	37,8
1979	54	8,6	135	21,4	4	0,6	14	2,2	207	32,8
1980	62	10,5	120	20,3	4	0,7	9	1,5	195	32,9
1981	59	9,1	123	19,0	2	0,3	15	2,3	199	30,7
1982	88	13,2	146	21,9	9	1,3	5	0,7	248	37,2
1983	78	11,4	127	18,6	4	0,6	15	2,2	224	32,8
1984	66	9,9	142	21,3	2	0,3	18	2,7	228	34,2
1985	73	10,4	131	18,6	9	1,3	9	1,3	222	31,5
1986	38	6,7	114	20,0	1	0,2	22	3,9	175	30,8
1987	58	9,0	108	16,8	7	1,1	29	4,5	202	31,4
1988	47	8,2	94	16,3	7	1,2	21	3,6	169	29,3
1989	54	8,2	131	19,9	3	0,5	30	4,6	218	33,2
1990	69	10,5	99	15,0	1	0,2	27	4,1	196	29,7
1991	135	17,9	103	13,6	6	0,8	25	3,3	2	0,3	271	35,9
1992	129	17,6	90	12,3	12	1,6	15	2,0	-	0,0	246	33,6
1993	90	14,4	76	12,1	11	1,8	15	2,4	1	0,2	193	30,8
1994	90	15,1	66	11,1	14	2,3	26	4,4	-	0,0	196	32,9
1995	95	16,2	61	10,4	5	0,9	15	2,6	-	0,0	176	29,9
1996	107	16,9	81	12,8	8	1,3	16	2,5	-	0,0	212	33,4
1997 ^r	99	16,9	77	13,1	2	0,3	10	1,7	5	0,9	193	32,9
1998	70	12,6	51	9,2	12	2,2	14	2,5	4	0,7	151	27,2

¹ Le fait d'avoir ajouté cette nouvelle catégorie d'armes à feu en 1991 et une meilleure identification et classification des carabines/fusils de chasse à canon tronqué peuvent être responsables en partie de la baisse des nombres dans la catégorie «des autres armes à feu».

- Néant ou zéro.

... N'ayant pas lieu de figurer.

^r Révisé.

Source : Enquête sur l'homicide, Centre canadien de la statistique juridique, octobre 1999.

Tableau 5


Homicides, selon la cause du décès, 1997 et 1998

Cause du décès	1998		1997 ^r	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Poignard	184	33,2	168	28,7
Arme à feu	151	27,2	193	32,9
Coups	126	22,7	115	19,6
Suffocation	60	10,8	53	9,0
Feu (brûlures / suffocation)	12	2,2	30	5,1
Empoisonnement	6	1,1	8	1,4
Syndrome du nourrisson secoué	6	1,1	6	1,0
Autres	4	0,7	8	1,4
Inconnue	6	1,1	5	0,9
Total	555	100,0	586	100,0

^r Révisé.

Source: Enquête sur l'homicide, Centre canadien de la statistique juridique, octobre 1999.

Une arme à feu a été le plus souvent utilisée dans les homicides depuis 1961, sauf en 1990, 1995 et 1998 où une arme pointue a été l'instrument le plus courant. En 1998, une arme pointue a été utilisée dans 33 % des homicides, une arme à feu dans 27 %, des coups dans 23 %, la l'étranglement / l'étouffement dans 11 %, le feu (brûlures) dans 2 %, l'empoisonnement dans 1 %, et le secouement (syndrome du nourrisson secoué) dans 1 % (tableau 5).

ÂGE ET SEXE DES VICTIMES ET DES ACCUSÉS

Les deux tiers des victimes et quatre-vingt-huit pour cent des accusés sont de sexe masculin

Par le passé, environ les deux tiers des victimes d'homicide étaient de sexe masculin. Cette proportion vaut également pour 1998. L'âge médian⁹ des victimes de sexe masculin et des victimes de sexe féminin était de 32 et de 35 ans respectivement.

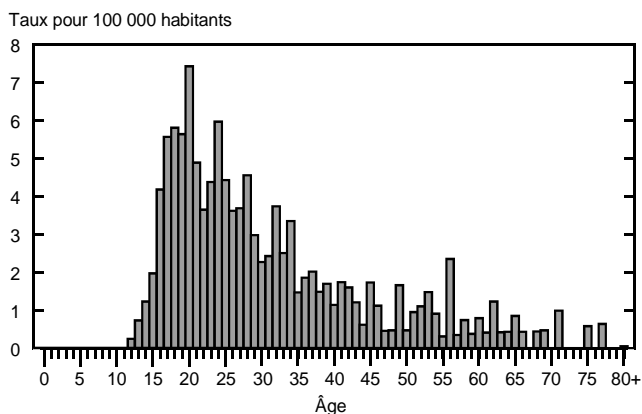
Les hommes comptaient pour 88 % de tous les accusés d'homicide en 1998, ce qui correspond à la moyenne des dix années précédentes. Les homicides contre des membres de la famille étaient plus souvent commis par des femmes (65 %) que par des hommes (31 %).

L'âge moyen des accusés est à la hausse

Aux États-Unis, on s'inquiète beaucoup du fait qu'au cours de la dernière décennie, les personnes accusées d'homicide sont de plus en plus jeunes¹⁰. Toutefois, ce ne serait pas le cas au Canada. En fait, l'âge médian et l'âge moyen des accusés d'homicide ont légèrement augmenté pendant les 25 dernières années. De 1974 à 1986, l'âge médian de l'accusé était de 26 ou 27 ans. Depuis 1986, il a varié entre 27 et 29 ans. En 1998, l'âge le plus courant (mode) était 20 ans, ce qui représentait un taux par âge de 7,5 pour 100 000 habitants (graphique 5).

Graphique 5

Taux par âge des accusés d'homicide, 1998



Source : Enquête sur l'homicide, Centre canadien de la statistique juridique, octobre 1999.

Le groupe des 16 à 34 ans semble être le groupe le plus à risque de commettre un homicide et d'autres crimes de violence car il représente les deux tiers environ de tous les accusés dans une année donnée, tout en constituant à peu près 27 % de l'ensemble de la population. Le nombre de personnes faisant partie de ce groupe d'âge et la proportion de l'ensemble de la population qu'elles représentent sont à la baisse depuis 1990, et on s'attend à ce que la taille de ce groupe atteigne son point le plus bas vers 2000, pour augmenter de nouveau par la suite¹¹. Cette évolution pourrait avoir une incidence sur les taux d'homicides dans l'avenir.

LIEN ENTRE LA VICTIME ET L'ACCUSÉ

Selon des données, les homicides sont plus souvent commis par quelqu'un connu de la victime que par un étranger. Ces ventilations et les ventilations connexes excluent les affaires d'homicide non résolues (22 % de toutes les affaires en 1998).

En 1998, 65 (15 %) victimes ont été tuées par un étranger dans les cas qui ont été résolus (c.-à-d. 410 affaires lorsque l'on a pu identifier un accusé). La proportion de ces homicides est demeurée relativement stable au cours des dix dernières années, variant de 12 % à 17 %. Dans un peu plus de la moitié (54 %) des affaires où les victimes ont été tuées par un étranger, l'homicide a été commis pendant la perpétration d'une autre infraction, normalement un vol qualifié. Les hommes étaient deux fois et demie plus susceptibles (19 %) que les femmes (8 %) d'être tués par des étrangers, et ils étaient plus à risque d'être tués par une simple connaissance (54 % contre 21 %)¹².

En 1998, les homicides dans la famille, c'est-à-dire les homicides contre le conjoint, le père ou la mère, les enfants, les frères ou sœurs ou d'autres parents par le sang, par alliance ou par adoption, ont diminué de 9 %. Dans cette catégorie d'homicides on comptait 70 victimes tuées par un conjoint, 51 par le père ou la mère, 20 par un fils ou une fille, 9 par un frère ou une sœur, et 21 par un autre parent¹³ (tableau 6).

Les homicides entre conjoints diminuent de façon soutenue

Les homicides entre conjoints impliquent des personnes légalement mariées, des personnes vivant en union libre, et des personnes séparées ou divorcées. Ces homicides comptent pour un homicide résolu sur six. En 1998, 70 personnes ont été tuées par un conjoint, ce qui constitue une baisse par rapport à une moyenne de 93 victimes depuis 1991. Quatre de ces victimes sur cinq étaient des femmes. Il se peut que cette tendance à la

⁹ La médiane renvoie à la valeur du milieu dans un ensemble de valeurs classées par ordre de grandeur.

¹⁰ Law Enforcement News, Vol. XXII, N° 452. John Jay College of Criminal Justice/CUNY. Le 30 septembre 1996 : 6.

¹¹ Statistique Canada. Projections démographiques pour le Canada, les provinces et les territoires, 1993-2016. N° 91-520 au catalogue, décembre 1994.

¹² Pour plus de renseignements sur les homicides commis par des étrangers, voir - Janhevich, D. 1998. Crimes de violence commis par des étrangers. Juristat, n° 85-002-X1F au catalogue, vol. 18, n° 9. Ottawa, Statistique Canada.

¹³ Pour plus de renseignements sur la violence familiale, voir - Fitzgerald, R. 1999. La violence familiale au Canada : un profil statistique, n° 85-224-XPF au catalogue, Ottawa : Statistique Canada.

Tableau 6

Homicides résolus selon la relation entre l'accusé et la victime¹, 1997 et 1998

Relation (où l'accusé était)	1998		1997 ⁷		Moyenne 1991-1997	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
<i>Relation familiale</i>						
Époux (mariage et union de fait)	46	10,7	44	9,6	52	9,9
Époux (séparé ou divorcé)	11	2,6	18	3,9	20	3,8
Conjoint(e) de même sexe	-	0,0	1	0,2
Épouse (mariage et union de fait)	12	2,8	12	2,6	19	3,6
Épouse (séparée ou divorcée)	1	0,2	1	0,2	2	0,3
Père	34	7,9	37	8,0	27	5,2
Mère	17	3,9	26	5,7	18	3,5
Enfant	20	4,6	18	3,9	19	3,7
Frère ou Soeur	9	2,1	9	2,0	12	2,2
Autres liens familiaux	21	4,9	22	4,8	19	3,7
Liens familiaux - Totaux	171	39,7	188	40,9	187	36,1
<i>Acquaintance</i>						
(ex) ami(e) intime	12	2,8	19	4,1	27	5,3
Ami intime	26	6,0	28	6,1	31	6,1
Figure d'autorité	3	0,7	3	0,7
Relation d'affaires (légale)	12	2,8	9	2,0	16	3,0
Relation criminelle ²	28	6,5	27	5,9	38	7,3
Voisin	15	3,5	22	4,8	25	4,8
Connaissance	97	22,5	98	21,3	117	22,6
Relation intimes, d'affaires et sociales - Totaux	193	44,8	206	44,8	254	48,9
<i>Étranger</i>						
	65	15,1	63	13,7	72	13,9
<i>Relation inconnue</i>						
	2	0,5	3	0,7	5	1,0
HOMICIDES RÉSOLUS - TOTAL	431	100,0	460	100,0	519	100,0

¹ Ne comprend que les infractions d'homicide pour lesquelles on a identifié un accusé ou plus. S'il y avait plus d'un accusé, on ne déclare que celui ayant le lien le plus étroit avec la victime.

² Comprend les relations d'affaires telles que les prostituées, les trafiquants de drogues et leurs clients.

- Néant ou zéro.

... N'ayant pas lieu de figurer.

⁷ Révisé.

Source : Enquête sur l'homicide, Centre canadien de la statistique juridique, octobre 1998.

baisse soit surtout attribuable à une réduction de l'exposition à des relations de violence, grâce à de nouvelles conditions de logement pour les hommes et pour les femmes, à l'amélioration de la situation financière des femmes, et à l'augmentation des services d'aide aux victimes de violence conjugale (p. ex., refuges d'urgence ou centres d'hébergement, services de counselling, aide financière)^{14 15}.

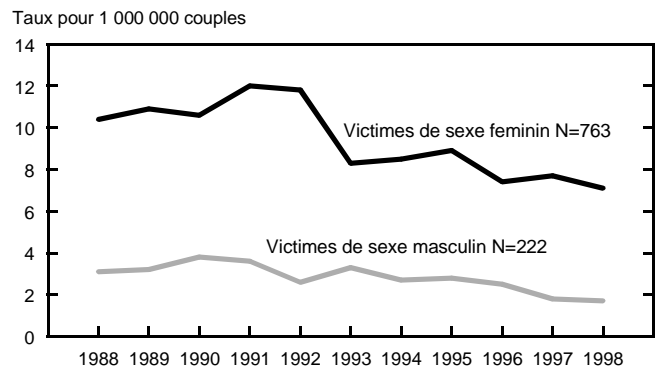
En dépit de fluctuations annuelles, le taux des homicides entre conjoints a graduellement diminué, de 12 conjoints pour un million de couples¹⁶ en 1991 à 7 pour un million en 1998. Pour les maris, le taux a diminué de quatre pour un million de couples en 1990 à deux pour un million en 1998 (graphique 6).

En 1998, 46 femmes ont été tuées par leur conjoint (en droit ou de fait), et 11 par un ex-conjoint (après une séparation ou un divorce). Les données indiquent également que les femmes étaient presque cinq fois plus susceptibles d'être tuées par leur conjoint que par un étranger. Sur les 13 hommes tués par leur conjointe en 1998, 12 l'ont été par la conjointe avec laquelle ils vivaient, et un par la conjointe dont il était séparé. Six affaires sur dix avaient été précédées d'actes de violence conjugale connus de la police (7 affaires sur 10 où la victime était un homme, et 5 affaires sur dix où la victime était une femme).

Par le passé, les femmes avaient tendance à utiliser une arme pointue pour tuer leur conjoint, alors que les hommes se servaient plutôt d'une arme à feu contre leur conjointe. En 1998, toutefois, un plus grand nombre de femmes ont été poignardées (36 %)

Graphique 6

Taux des homicides entre conjoints, 1988-1998



Source : Enquête sur l'homicide, Centre canadien de la statistique juridique, octobre 1999.

¹⁴ Pour plus de renseignements sur les services offerts aux conjoints violentés, voir - Trainor, C. 1999. Les refuges pour femmes violentées au Canada. Juristat, no 85-002-XPF au catalogue, vol. 19, n° 6. Ottawa; Statistique Canada.

¹⁵ Dugan, L., Nagin, D. et Rosenfeld, R. Homicides Studies, vol. 3, n° 3, août 1999 : 188.

¹⁶ Comprend les couples mariés, séparés, divorcés, et vivant en union libre.

par leur conjoint que tuées à l'aide d'une arme à feu (30 %). La majorité (77 %) des hommes ont été poignardés tout comme ils l'ont été au cours des années précédentes.

Outre les femmes tuées par un conjoint, dix ont été tuées par un ami intime ou un ancien ami intime, contre deux hommes tués par une amie intime autre que leur conjointe. Au total, 55 % des victimes de sexe féminin et 6 % des victimes de sexe masculin en 1998 ont été tuées par une personne avec qui elles avaient eu une relation intime à un moment donné, que ce soit dans le cadre du mariage ou de fréquentations.

C'est pendant la première année de la vie que le risque d'être victime d'un homicide est le plus élevé

Cinquante-quatre enfants (de moins de 12 ans) ont été tués en 1998, un chiffre légèrement plus élevé que la moyenne de 52 tués chaque année depuis 1988. En 1998, des femmes ont été accusées dans 38 % des homicides contre des enfants, comparativement à 9 % des homicides contre des adolescents et des adultes (12 ans et plus).

Le graphique 7 indique qu'en 1998, l'âge où le risque de devenir victime d'un homicide était le plus élevé était la première année de la vie. Cette tendance ne vaut pas pour toutes les années, mais ce fut aussi le cas en 1993 et 1994. Après la première année de la vie, les taux par âge régressent jusqu'à l'âge de 11 ans, puis ils augmentent jusqu'au milieu de la vingtaine.

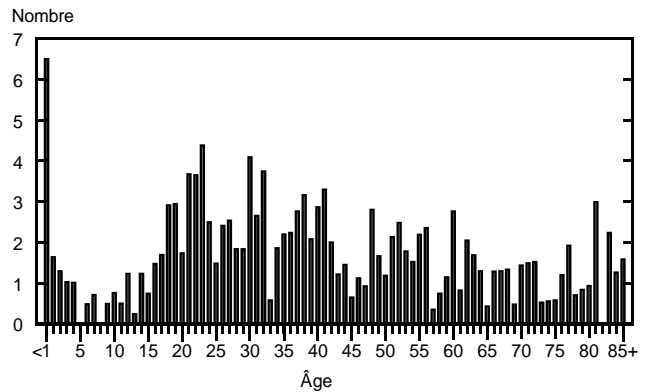
Le nombre de nourrissons de moins d'un an tués en 1998 a presque doublé, passant de 13 en 1997 à 23 en 1998. Au cours des dix années précédentes, la moyenne annuelle de victimes d'homicide âgées de moins d'un an s'est établie à 12, ce qui représente entre 2,5 % et 5,0 % de toutes les victimes. Le nombre d'infanticides commis par le père ou la mère aussi a plus que doublé, soit de 8 à 18 (11 par le père, 6 par la mère, et 1 par les deux parents). L'âge moyen des mères et des pères accusés était de 24 ans. Cinq mères sur sept étaient célibataires, et deux vivaient en union libre (une avec le coaccusé), alors que seulement un des douze pères était célibataire, neuf vivaient en union libre (un avec la coaccusée), et deux étaient légalement mariés. Dans les autres affaires, un nourrisson a été tué par un gardien ou une gardienne, un autre par un étranger, et dans trois cas l'accusé était inconnu.

En vertu de l'article 233 du *Code criminel*, une disposition - *infanticide* - prévoit une réduction de la responsabilité dans le cas de la mère qui cause la mort de son enfant nouveau-né, «si au moment de l'acte... elle n'est pas complètement remise d'avoir donné naissance à l'enfant et si, de ce fait ou par suite de la lactation... son esprit est alors déséquilibré». En 1998, de tous les homicides de nourrissons, trois des mères inculpées ont été accusées d'*infanticide*, trois de meurtre au deuxième degré, et une d'homicide involontaire coupable. Par ailleurs, neuf pères ont été accusés d'homicide involontaire coupable, deux de meurtre au deuxième degré, et un de meurtre au premier degré.

Dans le cas des nourrissons, il se peut qu'il y ait encore une sous-estimation, étant donné que certains décès d'enfants présentés comme des décès accidentels, p. ex., une chute ou la «mort subite du nourrisson», pourraient être attribuables à des mauvais traitements infligés aux enfants. Toutefois, en 1995 la plupart des provinces se sont dotées de lois qui prévoient la

Graphique 7

Taux par âge des victimes d'homicide, 1998



Source : Enquête sur l'homicide, Centre canadien de la statistique juridique, octobre 1999.

tenu obligatoire d'enquêtes du coroner dans les décès d'enfants de moins de deux ans, ce qui a pu faire augmenter la déclaration de ces décès et leur classification comme des homicides.

PRÉSENCE D'ALCOOL OU DE DROGUES

Aux fins du présent rapport, le terme « drogues » s'entend des substances illégales, contrôlées ou restreintes définies dans la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances* qui a remplacé en 1997 la *Loi sur les stupéfiants* et la *Loi sur les aliments et drogues*. Avant 1997, les drogues étaient régies par deux lois fédérales distinctes : la *Loi sur les stupéfiants*, qui traitait des drogues illégales telles que le cannabis, la cocaïne et l'héroïne; et la *Loi sur les aliments et drogues*, qui traitait des drogues contrôlées et d'usage restreint telles que les amphétamines, le LSD et divers médicaments d'ordonnance. Le 14 mai 1997, une nouvelle loi intitulée *Loi réglementant certaines drogues et autres substances* a été promulguée pour remplacer les deux lois antérieures. La LRDS regroupe certaines parties de ces deux lois, tout en modernisant et en améliorant la politique de lutte contre la toxicomanie du Canada. La LRDS vise également à aider le Canada à respecter les obligations qu'il a contractées dans le cadre de plusieurs protocoles internationaux sur les drogues.

Cinq accusés sur dix et quatre victimes sur dix avaient consommé de l'alcool ou des drogues

Il est connu que l'alcool, les drogues et autres intoxicants jouent un rôle dans la perpétration de plusieurs crimes, y compris l'homicide¹⁷. En 1998, la police a déclaré que 38 % des victimes d'homicide et 50 % des accusés avaient consommé de l'alcool ou des drogues au moment de l'infraction, une tendance qui se maintient depuis 1991 où cette information a été recueillie pour la première fois dans le cadre de l'Enquête sur l'homicide. Les victimes de sexe masculin étaient près de deux fois plus susceptibles que les victimes de sexe féminin d'avoir consommé

¹⁷ Sacco, V. et L. Kennedy. 1994. *The Criminal Event*. Scarborough, Ontario. Nelson Canada : 47.

de l'alcool ou des drogues, alors que chez les accusés les proportions étaient à peu près les mêmes pour les hommes et pour les femmes.

Une affaire d'homicide sur sept est reliée à la drogue

La consommation excessive et le trafic des drogues seraient à la source de nombreux types de crimes, y compris l'homicide. Selon la police, en 1998 une affaire d'homicide sur sept (73) était reliée à la drogue, cette proportion étant de 30 % plus élevée que pour n'importe quelle année depuis 1991 lorsque la question a été ajoutée à l'Enquête sur l'homicide. Il se peut que ce changement soit le produit de meilleurs mécanismes de déclaration et de suivi adoptés par la police. Sur les 77 victimes, 34 ont été identifiées comme des trafiquants de drogues, 24 ne faisaient pas partie de la population active, cinq étaient des prostitués, 12 occupaient divers autres emplois, et l'emploi de deux des victimes n'était pas connu¹⁸.

Homicides commis au cours de la perpétration d'une autre infraction

Près du tiers de toutes les affaires d'homicide déclarées en 1998 ont eu lieu pendant la perpétration d'une autre infraction criminelle. Parmi ces 173 affaires, 113 ont été commises parallèlement à un autre crime de violence : 56 pendant des voies de fait, 34 pendant un vol qualifié, 13 pendant une agression sexuelle, 5 à la suite traquage¹⁹, 3 pendant un enlèvement / rapt et 2 pendant d'autres crimes de violence. Huit autres homicides ont été le résultat d'un incendie criminel, 16 d'autres infractions contre les biens, et 36 d'autres types d'infractions criminelles.

Un accusé sur dix soupçonné d'être affligé d'un trouble mental ou du développement

Des études sur la population carcérale du Canada ont révélé que le tiers des détenus souffrent d'un trouble mental ou du développement quelconque (p. ex., schizophrénie, arriération mentale, dyslexie, etc.)²⁰. Pour en savoir davantage au sujet de l'état d'esprit de l'accusé immédiatement avant ou pendant l'affaire d'homicide, en 1997 on a ajouté à l'Enquête sur l'homicide une nouvelle question. Les données indiquent qu'en 1998, 10 % des personnes accusées d'homicide étaient soupçonnées par la police de souffrir d'un trouble mental ou du développement. Il y a peu de doute que cette proportion est sous-estimée car les agents de police ne se sentent peut-être pas compétents pour faire de telles évaluations.

PROFESSIONS À RISQUE

Un agent de police a été assassiné dans l'exercice de ses fonctions

En dépit des dangers évidents qui sont inhérents au travail d'un agent de police, il est relativement rare au Canada que des agents de police soient tués dans l'exercice de leurs fonctions. Chaque année depuis 1961, trois agents de police, en moyenne, ont été assassinés dans l'exercice de leur fonctions; tous, sauf cinq, avec une arme à feu. En 1998, un agent de police a été victime d'un homicide. Par comparaison, aux États-Unis où la population est dix fois supérieure à celle du Canada, 65 agents de police ont été tués en 1997 (dernière année pour laquelle des données sont disponibles), tous, sauf trois, avec une arme

à feu. En outre, en 1998 un agent de correction a été tué au Canada dans l'exercice de ses fonctions.

En 1998, 23 autres personnes ont été tuées au Canada dans le cadre de leurs fonctions : six commis / gérants de magasin, quatre travailleurs de l'industrie des aliments / boissons, deux gardiens de sécurité, deux chauffeurs de taxi, et neuf personnes qui exerçaient d'autres professions.

En outre, sept prostitués connus ont été tués pendant qu'ils travaillaient, une augmentation par rapport à quatre en 1997. Il convient de mentionner que le nombre de prostitués déclarés victimes d'un homicide constitue fort probablement une sous-représentation de la réalité : en effet, on compte uniquement les affaires où la police est convaincue que la victime a été tuée au cours d'activités de prostitution²¹.

L'HOMICIDE CHEZ LES ADOLESCENTS

Depuis le dépôt de la *Loi sur les jeunes contrevenants* en 1984 et, tout récemment, de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* qui vient d'être proposée, les adolescents accusés d'homicide et leur traitement ultérieur par les tribunaux font l'objet d'une grande publicité. Dans le présent rapport, l'expression « adolescents accusés d'homicide » s'applique aux personnes âgées de 12 à 17 ans.

Le taux des homicides commis par des adolescents demeure stable

Au cours des dix dernières années, le taux d'homicides chez les adolescents est demeuré relativement stable, alors que le taux d'homicides chez les adultes a suivi une tendance générale à la baisse. De 1988 à la fin de 1997, 52 adolescents, en moyenne, ont été accusés chaque année, un chiffre qui correspond à 9 % des personnes accusées d'homicide annuellement, une proportion qui est légèrement supérieure à leur proportion de 8 % de la population (tableau 7). En 1998, 57 adolescents ont été accusés d'homicide, comptant pour 11 % de toutes les personnes accusées d'homicide. Le taux d'homicides chez les adolescents a varié entre 1,5 et 2,9 pour 100 000 adolescents depuis 1988, et en 1998, il s'établissait à 2,3 pour 100 000 (graphique 8).

Au cours des dix années précédentes, 14 % de tous les jeunes accusés d'homicide étaient des adolescentes. En 1998, ces dernières comptaient pour 5 % seulement de tous les jeunes accusés d'homicide.

Les jeunes ont plus de chances que les adultes de tuer d'autres jeunes ou des personnes âgées. Parmi les homicides résolus en 1998, 19 % de toutes les victimes tuées par des jeunes étaient âgées de 12 à 17 ans, contre 4 % seulement de toutes les

¹⁸ Pour plus de renseignements, voir - Tremblay, S. 1999. *Drogues illicites et criminalité au Canada*, Juristat, n° 85-002-XPF au catalogue, vol. 19, n° 1. Ottawa : Statistique Canada.

¹⁹ Pour plus de renseignements, voir - Kong, R. 1996. *Harcèlement criminel*, Juristat, n° 85-002-XPF, vol. 16, n° 12. Ottawa : Statistique Canada.

²⁰ Coté, G. et S. Hodgins. *International Journal of Law and Psychiatry*, Vol. 15, 1992: 89-99.

²¹ Pour de plus amples renseignements sur la prostitution, voir Duchesne, D. 1997. *La prostitution de rue au Canada*, Juristat, n° 85-002-XPF au catalogue, vol. 17 n° 2. Ottawa : Statistique Canada

Tableau 7

Jeunes (âgés de 12 à 17 ans) accusés d'homicide, 1988-1998

Année	Nombre de jeunes ¹ (âgés de 12 à 17 ans) (en milliers)			Jeunes accusés d'homicide						
				Nombre			Taux pour 100 000 jeunes			Pourcentage du total des accusés (%)
	Adolescents	Adolescentes	Total	Adolescents	Adolescentes	Total	Adolescents	Adolescentes	Total	
1988	1 151,7	1 096,2	2 247,9	44	3	47	3,82	0,27	2,09	8,9
1989	1 150,9	1 093,1	2 244,0	42	5	47	3,65	0,46	2,09	8,4
1990	1 158,6	1 097,5	2 256,1	35	12	47	3,02	1,09	2,08	8,5
1991	1 167,8	1 106,2	2 273,9	41	7	48	3,51	0,63	2,11	7,5
1992	1 185,0	1 120,1	2 305,1	53	5	58	4,47	0,45	2,52	9,0
1993	1 198,0	1 132,9	2 330,9	33	3	36	2,75	0,26	1,54	6,6
1994	1 212,3	1 146,8	2 359,1	52	6	58	4,29	0,52	2,46	10,7
1995	1 226,1	1 160,2	2 386,3	53	15	68	4,32	1,29	2,85	12,2
1996	1 241,5	1 176,1	2 417,6	47	3	50	3,79	0,26	2,07	9,2
1997 ^r	1 252,8	1 187,1	2 439,8	44	12	56	3,51	1,01	2,30	11,0
1998	1 259,0	1 193,0	2 451,9	54	3	57	4,29	0,25	2,32	11,1

¹ Estimations démographiques au 1er juillet fournies par Statistique Canada, Statistique démographique et du recensement, Division de la démographie.
^r Révisé.

Source: Enquête sur l'homicide, Centre canadien de la statistique juridique, octobre 1999.

victimes tuées par des adultes. De même, 19 % des victimes de jeunes avaient 60 ans ou plus, contre 12 % dans le cas des victimes d'adultes. Ce sont les victimes âgées de 30 à 39 ans qui représentent la plus forte proportion (26 %) de victimes tuées par les jeunes, alors que pour les adultes accusés, ce sont les victimes âgées de 18 à 29 ans (25%).

Si l'on examine les relations entre la victime et l'accusé dans les cas d'homicides par les jeunes, les données pour 1998 révèlent que les jeunes ont moins de chances de tuer des membres de la famille que les adultes (21 % et 37 %). Le pourcentage de connaissances tuées par des jeunes (46 %) est identique à celui pour les adultes, mais les jeunes ont deux fois plus de chances de tuer un étranger que les adultes (30 % et 17 %).

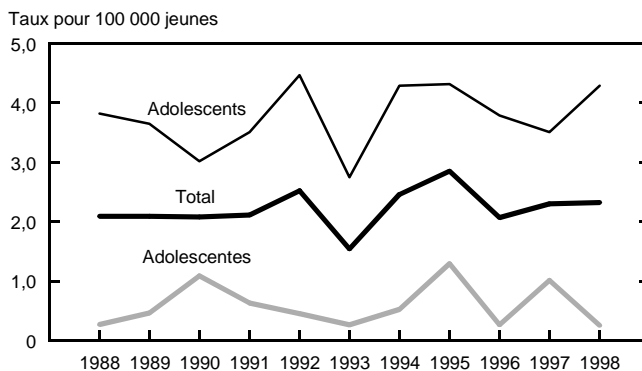
MÉTHODOLOGIE

Depuis 1961, l'Enquête sur l'homicide recueille auprès des services de police des données sur les affaires d'homicide, y compris sur les caractéristiques des victimes et des accusés. Chaque fois qu'un homicide vient à l'attention de la police, le service de police remplit un questionnaire d'enquête. Ce questionnaire n'a à peu près pas changé de 1961 à 1990. En 1991, et plus tard en 1997, il a été révisé et certains éléments d'information y ont été ajoutés pour répondre à de nouveaux besoins en information.

À noter que le *nombre* d'homicides pour une année donnée reflète le nombre d'homicides *signalés* à la police dans l'année, peu importe la date où l'homicide a effectivement été commis. En outre, les renseignements socio-démographiques et autres (p. ex., antécédents de violence familiale, consommation d'alcool/de drogues) sur les personnes accusées d'homicide ne sont disponibles que pour les affaires résolues (c.-à-d. lorsqu'au moins un accusé a été identifié).

Graphique 8

Jeunes (âgés de 12 à 17 ans) accusés d'homicide, 1988-1998



Source : Enquête sur l'homicide, Centre canadien de la statistique juridique, octobre 1999.

GLOSSAIRE

Il y a **homicide** lorsqu'une personne, directement ou indirectement, par n'importe quel moyen, cause la mort d'un être humain. L'homicide est soit coupable (meurtre, homicide coupable involontaire ou infanticide) ou non coupable (pas une infraction) (*Code criminel du Canada* – articles 222 à 240).

Il y a **meurtre** lorsqu'une personne cause intentionnellement la mort d'un autre être humain, ou a l'intention de lui infliger des blessures corporelles qu'elle sait être de nature à causer sa mort.

Le meurtre est un **meurtre au premier degré** dans les cas suivants :

- il est commis avec préméditation et de propos délibéré; ou
- la victime est une personne employée à la préservation et au maintien de la paix publique (p. ex., un agent de police ou un travailleur correctionnel); ou
- le décès est causé par une personne commettant ou tentant de commettre certaines infractions graves (p. ex., agression sexuelle, enlèvement ou détournement).

Le **meurtre au deuxième degré** est tout meurtre qui n'est pas un meurtre au premier degré.

L'**homicide involontaire coupable** est généralement considéré comme un homicide commis pendant un excès de colère causé par une provocation soudaine. Sont compris dans cette catégorie

les autres homicides coupables qui ne sont pas des meurtres ou des infanticides.

Il y a **infanticide** lorsqu'une personne de sexe féminin cause la mort de son enfant nouveau-né, si elle ne s'est pas complètement remise d'avoir donné naissance à l'enfant et si, de ce fait ou par suite de la lactation, son esprit est déséquilibré.

Infraction : une infraction est comptée pour chaque victime d'un homicide.

Affaire : il s'agit d'une ou de plusieurs infractions criminelles commises au cours d'un événement distinct, peu importe le nombre de victimes. S'il y a plusieurs victimes ou plusieurs suspects, les infractions doivent avoir été commises au même endroit et au même moment pour être incluses dans la même affaire. Le nombre d'affaires est normalement plus faible que le nombre de victimes (ou d'infractions), car certaines affaires font plusieurs victimes.

Tableau 8

Nombre d'homicides, 1961-1998													
Année	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yukon	T.N.-O. ¹	Canada
1961	1	1	6	2	52	89	15	14	18	34	1	-	233
1962	-	1	10	8	62	76	19	13	18	55	3	-	265
1963	3	-	6	5	69	76	16	8	27	35	3	1	249
1964	5	-	13	5	52	81	16	20	25	32	1	3	253
1965	6	4	10	5	63	77	15	15	20	57	3	2	277
1966	3	1	9	6	56	71	17	12	27	48	-	-	250
1967	1	-	10	5	75	114	15	25	38	47	6	2	338
1968	5	-	9	5	102	104	28	23	25	73	1	-	375
1969	5	1	12	1	126	111	28	33	23	50	-	1	391
1970	1	1	15	8	141	115	29	24	42	78	6	7	467
1971	2	-	16	10	124	151	33	29	45	61	-	2	473
1972	2	2	14	11	157	141	36	28	37	88	3	2	521
1973	3	-	19	17	155	160	38	23	36	87	4	4	546
1974	3	2	8	21	169	160	42	31	44	107	5	8	600
1975	4	-	14	12	226	206	37	36	57	98	6	5	701
1976	6	2	25	14	205	183	31	34	68	88	4	8	668
1977	8	1	14	38	197	192	44	46	70	91	6	4	711
1978	9	4	13	27	180	182	39	32	84	85	2	4	661
1979	5	-	17	11	186	175	44	36	56	90	4	7	631
1980	3	1	12	9	181	158	31	31	55	105	2	4	592
1981	4	1	11	17	186	170	41	29	73	110	1	5	648
1982	6	-	12	13	190	184	35	39	70	109	2	7	667
1983	6	-	13	11	190	202	40	33	75	108	1	3	682
1984	6	-	15	14	198	190	43	30	54	110	2	5	667
1985	5	1	26	14	219	193	26	28	63	113	6	10	704
1986	4	-	15	12	156	139	47	26	64	89	3	14	569
1987	5	-	14	20	174	204	44	30	73	78	-	2	644
1988	7	1	11	8	154	186	31	23	66	80	1	8	576
1989	5	1	16	18	215	175	43	22	67	86	2	7	657
1990	-	1	9	12	184	182	39	36	74	110	1	12	660
1991	10	2	21	17	181	245	42	21	84	128	-	3	754
1992	2	-	21	11	166	242	29	32	92	122	2	13	732
1993	7	2	19	11	159	192	31	30	49	120	-	7	627
1994	4	1	19	15	126	192	29	24	66	113	3	4	596
1995	5	1	17	14	135	181	27	21	60	120	4	3	588
1996	7	1	18	9	154	187	45	32	53	125	-	4	635
1997 ^r	7	-	24	8	132	178	31	25	61	116	1	3	586
1998	7	-	24	5	137	155	33	32	64	90	3	5	555
Total	172	33	557	449	5,634	6,019	1,229	1,026	2,023	3,336	92	179	20,749

¹ Y compris le Nunavut.

- Néant ou zéro.

^r Révisé.

Source : Enquête sur l'homicide, Centre canadien de la statistique juridique, octobre 1999.

Tableau 9


Taux d'homicides,¹ 1961-1998²

Année	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yukon	T.N.-O. ³	Canada
1961	0,22	0,96	0,81	0,33	0,99	1,43	1,63	1,51	1,35	2,09	6,85	0,00	1,28
1962	0,00	0,93	1,38	1,32	1,15	1,20	2,03	1,40	1,31	3,31	20,00	0,00	1,43
1963	0,63	0,00	0,80	0,82	1,26	1,17	1,69	0,86	1,92	2,06	20,00	3,85	1,32
1964	1,04	0,00	1,72	0,82	0,93	1,22	1,67	2,12	1,75	1,83	6,67	11,11	1,31
1965	1,23	3,67	1,32	0,81	1,11	1,13	1,55	1,58	1,38	3,17	21,43	7,41	1,41
1966	0,61	0,92	1,19	0,97	0,97	1,02	1,77	1,26	1,85	2,56	0,00	0,00	1,25
1967	0,20	0,00	1,32	0,81	1,28	1,60	1,56	2,61	2,55	2,42	40,00	6,90	1,66
1968	0,99	0,00	1,17	0,80	1,72	1,43	2,88	2,40	1,64	3,64	6,67	0,00	1,81
1969	0,97	0,90	1,55	0,16	2,11	1,50	2,86	3,44	1,48	2,43	0,00	3,23	1,86
1970	0,19	0,91	1,92	1,28	2,34	1,52	2,95	2,55	2,63	3,67	35,29	21,21	2,19
1971	0,38	0,00	2,01	1,56	2,02	1,92	3,30	3,11	2,70	2,72	0,00	5,49	2,15
1972	0,37	1,76	1,75	1,70	2,54	1,77	3,59	3,04	2,18	3,82	14,89	5,16	2,34
1973	0,55	0,00	2,34	2,59	2,49	1,98	3,77	2,52	2,09	3,68	18,91	9,82	2,43
1974	0,55	1,72	0,98	3,16	2,70	1,95	4,12	3,41	2,51	4,38	23,73	19,45	2,63
1975	0,72	0,00	1,69	1,77	3,57	2,48	3,61	3,92	3,15	3,92	27,39	11,67	3,03
1976	1,07	1,69	2,99	2,03	3,20	2,17	3,00	3,65	3,64	3,47	17,80	18,05	2,85
1977	1,42	0,83	1,67	5,46	3,06	2,26	4,24	4,87	3,59	3,54	26,27	8,96	3,00
1978	1,59	3,29	1,54	3,86	2,79	2,12	3,75	3,36	4,15	3,25	8,42	8,84	2,76
1979	0,88	0,00	2,00	1,56	2,88	2,02	4,24	3,75	2,67	3,38	16,67	15,31	2,61
1980	0,52	0,81	1,41	1,27	2,78	1,81	3,00	3,20	2,51	3,83	8,22	8,64	2,41
1981	0,70	0,81	1,29	2,41	2,84	1,93	3,96	2,97	3,18	3,90	4,18	10,51	2,61
1982	1,04	0,00	1,40	1,84	2,89	2,06	3,34	3,95	2,96	3,79	8,17	14,14	2,66
1983	1,04	0,00	1,50	1,54	2,88	2,23	3,77	3,29	3,14	3,72	4,23	5,88	2,69
1984	1,03	0,00	1,71	1,94	2,99	2,07	4,01	2,95	2,26	3,73	8,36	9,51	2,60
1985	0,86	0,78	2,94	1,93	3,29	2,08	2,40	2,73	2,62	3,80	24,63	18,38	2,72
1986	0,69	0,00	1,69	1,65	2,33	1,47	4,31	2,53	2,63	2,96	12,26	25,60	2,18
1987	0,87	0,00	1,57	2,75	2,57	2,12	4,01	2,90	3,00	2,56	0,00	3,63	2,43
1988	1,22	0,77	1,23	1,10	2,25	1,89	2,81	2,24	2,69	2,57	3,76	14,36	2,15
1989	0,87	0,77	1,77	2,45	3,10	1,73	3,90	2,16	2,68	2,69	7,37	12,28	2,41
1990	0,00	0,77	0,99	1,62	2,63	1,77	3,53	3,57	2,90	3,34	3,60	20,37	2,38
1991	1,73	1,53	2,29	2,28	2,56	2,35	3,79	2,09	3,24	3,79	0,00	4,92	2,69
1992	0,34	0,00	2,28	1,47	2,33	2,29	2,61	3,19	3,49	3,52	6,61	20,83	2,58
1993	1,21	1,51	2,06	1,47	2,22	1,80	2,77	2,98	1,83	3,36	0,00	11,02	2,18
1994	0,70	0,75	2,05	2,00	1,75	1,77	2,58	2,38	2,44	3,07	9,98	6,14	2,05
1995	0,88	0,74	1,83	1,86	1,86	1,65	2,39	2,07	2,19	3,17	12,95	4,51	2,00
1996	1,25	0,73	1,93	1,20	2,12	1,68	3,97	3,14	1,91	3,22	0,00	5,92	2,14
1997 ^r	1,26	0,00	2,57	1,06	1,81	1,58	2,73	2,45	2,15	2,93	3,10	4,42	1,95
1998	1,29	0,00	2,57	0,66	1,87	1,36	2,90	3,12	2,20	2,24	9,48	7,41	1,83

¹ Les taux sont calculés pour 100 000 habitants.

Estimations de la population utilisées:

1961-1990 : Estimations intercensitaires révisées

1991-1995 : Estimations intercensitaires définitives

1996 : Estimations postcensitaires définitives

1997-1998 : Estimations postcensitaires révisées

² Depuis 1971, les estimations démographiques ont été ajustées afin d'être conformes aux nouvelles méthodes de calcul.

³ Y compris le Nunavut.

^r Révisé.

Source : Enquête sur l'homicide, Centre canadien de la statistique juridique, octobre 1999.

Centre canadien de la statistique juridique

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Centre canadien de la statistique juridique, 19^e étage, immeuble R.H. Coats, Ottawa (Ontario) K1A 0T6 au (613) 951-9023 ou au numéro sans frais 1 800 387-2231. Pour obtenir une publication, veuillez communiquer par téléphone au (613) 951-7277 ou par télécopieur au (613) 951-1584 ou par Internet : order@statcan.ca. Vous pouvez aussi appeler sans frais (Canada et États-Unis) au 1 800 267-6677. Il n'est pas nécessaire de nous faire parvenir une confirmation écrite pour une commande faite par téléphone.

Diffusions des Juristat récents

Catalogue 85-002-XPF

1998

- Vol. 18 n° 1 Vols de véhicules à moteur au Canada - 1996
- Vol. 18 n° 2 Enfants disparus et enlevés.
- Vol. 18 n° 3 Les services correctionnels pour adultes au Canada, 1996 -1997
- Vol. 18 n° 4 L'évolution de la nature des fraudes au Canada
- Vol. 18 n° 5 Les introductions par effraction au Canada, 1996
- Vol. 18 n° 6 Les victimes de la criminalité : Une perspective internationale
- Vol. 18 n° 7 Statistiques sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, 1996-1997
- Vol. 18 n° 8 Profil instantané d'une journée des détenus dans les établissements correctionnels pour adultes du Canada
- Vol. 18 n° 9 Crimes de violence commis par des étrangers
- Vol. 18 n° 10 L'aide juridique au Canada : 1996-1997
- Vol. 18 n° 11 Statistiques de la criminalité au Canada, 1997
- Vol. 18 n° 12 L'homicide au Canada, 1997
- Vol. 18 n° 13 Services de sécurité privés et services de police publics au Canada
- Vol. 18 n° 14 Statistiques sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, 1997-1998

1999

- Vol. 19 n° 1 Drogues illicites et criminalité au Canada
- Vol. 19 n° 2 Statistiques sur les tribunaux de la jeunesse, 1997-1998
- Vol. 19 n° 3 Délinquants sexuels
- Vol. 19 n° 4 Les services correctionnels pour adults au Canada, 1997-1998
- Vol. 19 n° 5 Femmes détenues, détenus autochtones et détenus condamnés à perpétuité : Un profil instantané d'une journée
- Vol. 19 n° 6 Les refuges pour femmes violentées au Canada
- Vol. 19 n° 7 Le recueil de données sur la justice de 1997
- Vol. 19 n° 8 Mesures de rechange pour les jeunes au Canada
- Vol. 19 n° 9 Statistiques de la criminalité au Canada, 1998